

Démocratie lors de fusions de communes

La mode des fusions de communes à été lancée il y a quelques années et les cantons s'empresment de favoriser leurs réalisations.

Sans entrer dans le bien fondé ou non de ces fusions, c'est la manière de procéder qui préoccupe.

Ainsi il est étonnant et pour le moins difficilement compréhensible que l'objet d'une fusion ne soit pas soumis au vote dans les communes jurassiennes surtout que dans les autres cantons, des référendums sont organisés. Ainsi, pourquoi un scrutin universel a t'il été organisé récemment pour un circuit automobile à Vendlincourt, alors qu'une décision aussi importante que la disparition définitive d'une commune n'est pas possible ?

Quelque que soit l'idéal philosophique qui préside à cette démarche donnant tout pouvoir à une assemblée communale, elle reste largement arbitraire quant à la représentativité de toute une commune. Nous savons tous que le nombre de participants y est rarement élevé, et de nombreuses communes seraient dans l'incapacité d'accueillir ne serait-ce que 10% de leur électorat.

Une commune est bien plus qu'une entité administrative et les habitants y sont aussi souvent très attachés, fort heureusement. D'ailleurs une étude récente à confirmé le rôle primordial des petites communes dans leur propension à favoriser l'intégration sociale et politique.

Dans cette optique, le gouvernement doit changer les règles pour les fusions de communes en imposant la validation des fusions au suffrage universel dans les communes concernées, et en attendant cette modification, les fusions de communes sont soumise à un moratoire.

Delémont, le 20 février 2008

Le responsable
Pascal Prince




